



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 50602

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les éventuels risques pour la santé liés aux ondes radioélectriques, notamment celles émises par les téléphones portables. Il en ressort que, si divers effets biologiques peuvent être constatés, aucune conséquence sanitaire sur la population n'a pu être mise clairement en évidence à ce jour. Parmi les effets biologiques les mieux connus, mais pas nécessairement les plus dangereux, il y a l'effet thermique, c'est-à-dire l'augmentation de température des parties du corps exposées aux champs radioélectriques proportionnellement aux puissances et aux fréquences mises en jeu. Pour le reste, il semble possible que les basses fréquences, même de faible puissance, par exemple les fréquences 8,34 Hz et 2 Hz également émises par les téléphones mobiles, aient des incidences sur le fonctionnement des cellules et le métabolisme humain, mais sans que l'on puisse en déduire, à ce stade, des conséquences positives ou négatives sur la santé ou les activités intellectuelles de l'homme. Les études se poursuivent donc, notamment sur le plan épidémiologique, pour tenter de mesurer à grande échelle une éventuelle corrélation entre l'usage du portable et certaines maladies, en particulier cancéreuses. En conséquence il lui demande où en sont les travaux et les études sur cette question et quelles mesures de précaution doivent être adoptées, notamment pour limiter l'exposition du corps humain aux rayonnements électromagnétiques, pour la mise en place d'une chaîne de mesures et d'un processus de contrôle des sites d'émission par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et pour développer une signalisation permettant au public d'identifier les antennes d'émission et, si nécessaire, les zones où il n'est pas recommandé de stationner de manière prolongée.

Texte de la réponse

Les effets sur la santé humaine des champs électromagnétiques générés par les installations électriques en général et les sources de radiofréquences en particulier, ont donné lieu depuis les années 60 à un nombre important d'études, dont les résultats ne sont pas toujours convergents. Deux effets ont bien été individualisés lors de l'exposition aiguë à des installations de forte puissance, l'effet thermique et l'existence de courants induits dans l'organisme des sujets exposés. Des normes internationales ont fixé des niveaux maximum d'exposition admissibles afin d'éviter ces risques. Récemment a été publiée la recommandation européenne du 12 juillet 1999 qui s'appuie sur l'état des connaissances scientifiques actuelles. Le respect des valeurs limites fixées dans cette recommandation met le public totalement à l'abri de ces risques aigus. Les valeurs limites proposées ont été fixées avec d'importants facteurs de sécurité afin de prendre en compte d'éventuels autres risques actuellement inconnus. En 1997, la Commission de sécurité des consommateurs a conclu que les études épidémiologiques disponibles n'étaient pas en mesure de mettre en évidence un risque sanitaire lié à l'utilisation des téléphones mobiles. Un rapport d'experts publié en mai 2000, rédigé à la demande des autorités britanniques a permis de dresser un bilan complet en ce domaine. Les experts ont conclu que, si les données scientifiques suggèrent qu'il existe des effets biologiques liés à l'exposition aux radiofréquences émises par les téléphones mobiles, il n'apparaît pas que ces effets biologiques puissent conduire à un effet sur la santé de la population en général. Cependant, compte tenu de l'existence d'incertitudes, les experts ont proposé certaines

recommandations fondées sur le respect de valeurs limites d'exposition. A la suite d'une conférence internationale qu'elle a organisée récemment, l'Organisation mondiale de la santé vient de mettre à jour ses recommandations en ce domaine et a publié un communiqué le 28 juin 2000. Selon ce communiqué, les informations dont on dispose aujourd'hui ne permettent pas de mettre en évidence un risque pour la santé lié à l'usage des téléphones mobiles. Cependant, afin de lever certains doutes, l'OMS a chargé le Centre international de recherche contre le cancer de coordonner une vaste étude épidémiologique dans seize pays, dont la France, afin de rechercher l'existence de liens éventuels entre l'utilisation de téléphones mobiles et certains cancers de la tête et du cou. Les conclusions de cette étude seront connues en 2003. En France, le programme de recherche Comobio, d'une durée de deux ans, est actuellement en cours. Il associe treize équipes de recherche et vise à évaluer les effets biologiques et sanitaires de l'utilisation des téléphones portables. La direction générale de la santé a constitué le 29 juin 2000 un groupe d'experts, afin de recueillir son avis sur la pertinence des données scientifiques disponibles en matière de risques pour la santé liés à l'utilisation de téléphones mobiles, à travers l'ensemble de la documentation scientifique publiée. Ces experts sont également chargés de faire des recommandations en matière de protection de la santé, d'orientation des programmes de recherche et d'information du public. Ce groupe d'experts rendra ses conclusions à la fin de l'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50602

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5224

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 116